

CR réunion formation FFME RA

Date : mercredi 04/11/2015

Présents : Patrick Luciani, Robert Bellissent, Serge Lagorio, Cristol Bellissent

Organisation du travail

Réunion hebdomadaire téléphonique chaque mardi à 14h. Durée maximum : 1h (réunion de 5 minutes si aucun sujet à aborder). Via Skype si possible.

Dossier VAE Robin Henon

Demande au candidat d'effectuer une expérience d'ouverture en bloc et en difficulté, sur une compétition, dont au moins une de niveau régional.

Demande au candidat de contacter lui-même les organisateurs de compétition pour trouver ses expériences d'ouverture.

Mail envoyé le 05/11/2015 au candidat

Finition programme neige et alpinisme

Serge Lagorio rappelle l'accident intervenu sur un stage de ski-alpinisme en 2014 et les conséquences à en tirer. L'exécutif de la commission formation (Serge Lagorio, Robert Bellissent, Patrick Luciani, Cristol) doit contrôler de bout en bout les stages, en particulier le lieu, tous les cadres intervenants, cadres agréés par nous, et qui doivent être désignés nommément.

- Programmation d'un stage initiateur montagnisme aux dates suivantes : 21 et 22/05/16 et 27 et 28/05/16. Lieu éventuel : refuge de la Pra, Belledonne et/ou Taillefer/Coiro ou autre.

Effectif 8.

Filtre technique Patrick Luciani.

Formateurs : Joël Walasek et/ou Guy Bernard-Peyre et/ou Patrick Luciani

Formation programmée le 05/11/2015 et mise à jour le 06/11/2015 avec Patrick Luciani en tant que « filtre technique ».

- Programmation d'un stage carto-orientation le 21 et 22/05/2016. Formateurs : Valéry Leblond+ Patrick Luciani. Effectif 10 max. Filtre technique Patrick Luciani.

Mail envoyé le 05/11/2015 à Valéry Leblond

Mise à jour du calendrier .pdf des stages en conséquence.

MAJ le 05/11/2015

Stage initiateur alpinisme n° 5620.

Participation en co encadrement de Joël Walasek avec Nicolas Braud.

Programme des stages montagne et escalade

Alerte sur le caractère « Agence de voyages » de certains stages du calendrier des stages montagne et escalade par Cristol et demande de contacter les référents nationaux à ce sujet.

Dysfonctionnement validation brevets fédéraux

Mail adressé au service formation national le 14/10/2015 en annexes

La demande porte sur la création d'un système de validation des brevets fédéraux, en absence de tuteur (cadres brevetés, diplôme professionnel) dans le club.

Toutes les disciplines sont concernées par ce dysfonctionnement.

Stage montagne et escalade : intranet fédéral

Ajout d'un onglet dans l'intranet qui permet :

- création automatique d'une facture
- création automatique d'une attestation de formation

Si possible : envoi automatique à tous les stagiaires de la facture et de l'attestation de formation.

Brevet fédéral : délivrance du brevet

Le nom du cadre n'apparaît pas toujours. Dans ce cas, il y a un « ? » à la place du nom.

Ex. :

Libellé	Délivré par	Date de délivrance *	Action
Passeport ski vert neige et avalanche	LAGORIO Serge	19/03/2014	[Imprimer un duplicata]
Passeport ski vert orientation	LAGORIO Serge	13/11/2014	[Imprimer un duplicata]
Passeport ski vert sécurité sur glacier	LAGORIO Serge	10/04/2015	[Imprimer un duplicata]
Initiateur ski-alpinisme (N°5077)	?	21/04/2015	[Imprimer un duplicata]

Support pédagogique

Cristol a créé avec l'aide et la relecture de Nicolas Braud (GHM) un support « sécurité sur glacier ».

Objectifs de ce support :

- Préparer les stagiaires à la formation sur le terrain
- Optimiser le temps de formation sur le terrain
- Servir de memento pour les stagiaires
- Harmoniser le discours des formateurs

Le document est disponible dans l'espace formateur du nouveau site Internet :

<http://www.ffme-rhone-alpes.com/formations-montagne-2/>

Mot de passe : montagneffmera2015

05/11/2015 : envoi du support sécurité sur glacier aux instructeurs ski-alpinisme pour relecture et conseils. Le délai pour retour des commentaires a été fixé au 05/12/2015.

Réunion des cadres alpinisme.

Réplique de celle des cadres ski alpinisme. Au CD38 Grenoble. Lundi 7 ou mardi 8 ou mercredi 9 décembre.

SLA envoie la convocation comme précédemment.

Liste instructeurs alpinisme concernés

Mail avec la liste des instructeurs alpinisme envoyés à Serge Lagorio le 05/11/2015 par Cristol

Relecture site Internet

Il a été convenu que les commentaires pour le site Internet seraient envoyés avant le 31/11/2015.

ANNEXES

1. 01/10/2015 : Demande service formation national : validation stage pratique brevets fédéraux

2. 10/11/2015 : Exemple d'illustration problème validation stage pratique

3. 10/11/2015 : Exemple d'illustration problème validation stage pratique

1. 01/10/2015 : Demande service formation national : validation stage pratique brevets fédéraux

Le 14/10/2015 12:41, Cristol Bellissent a écrit :

Bonjour Jean-Charles,

Ma demande porte sur le **débloquage des tuteurs, dans le cas de certains clubs dépourvus de cadres en escalade** (et non sur le système de validation des stages pratiques dans son ensemble).

Il y a en effet plusieurs clubs en Rhône-Alpes dans ce cas (j'imagine que cela arrive dans les autres régions). Le tutorat et la validation des stages pratiques initiateur SAE et donc problématique. Souvent, il s'agit de clubs nouvellement affiliés et qui ont donc particulièrement besoin d'aide de notre part.

Voici donc ce que je propose (dans la continuité du principe que tu évoquais) pour ce cas spécifique et soumets à ton accord :

1. Tutorat par un BE/DE escalade, validation par le président du club

Le contexte : il n'y a pas de cadres escalade bénévole dans le club, il y par contre un DE/BE escalade dans le club.

Le principe : un BE/DE escalade, si il est rattaché à un club donné, peut encadrer les stages pratique initiateur SAE via l'intranet FFME.

Le président du club valide le stage pratique initiateur SAE. Il y a en quelques sorte une co-responsabilité entre le tuteur et le président.

La gestion via l'intranet :

1. Le BE/DE escalade envoie son brevet au comité régional / au service formation national.
2. Le diplôme est contrôlé et validé par le comité régional / au service formation national.
3. Si le BE/DE est licencié, le brevet est ajouté au profil et des droits spécifiques sont ajoutés au compte du DE/BE.
- 3bis. Si le BE/DE n'est pas licencié, un compte utilisateur est créé puis le brevet est ajouté au profil et des droits spécifiques sont ajoutés au compte du DE/BE.

Les droits spécifiques :

- permettent au BE/DE d'être choisi comme tuteur dans un club donné mais non l'ensemble du département ou de la région. Cela, afin d'éviter les dérives possibles de validation de stage pratique.

4. Le BE/DE valide le nombre d'heures d'encadrement.
5. Le président du club valide le stage pratique.

2. Tutorat par le salarié d'un CD, instructeur escalade, validation par le président du club

Le contexte : il n'y a ni cadres escalade bénévole dans le club, ni BE/DE escalade dans le club.

Le principe : le salarié d'un CD, instructeur escalade, peut valider les stages pratique initiateur SAE via l'intranet FFME.

Le président du club valide le stage pratique initiateur SAE. Il y a en quelques sorte une co-responsabilité entre le tuteur et le président.

La gestion via l'intranet :

1. Le salarié du CD peut être choisi comme tuteur de stage
2. Le salarié du CD valide le nombre d'heures d'encadrement.
3. Le président du club valide le stage pratique.

Que penses-tu de cela ?

Est-ce qu'il est possible d'implémenter ce système ? Il y a plusieurs clubs qui sont dans l'impasse actuellement et qui me relance régulièrement.

Bonne journée,

Cristol

PS : effectivement la situation est comparable pour le cas des stages pratiques des initiateurs montagnisme, ski-alpinisme et alpinisme et il sera nécessaire d'intervenir dessus.

Cristol Bellissent

Conseiller fédéral formation
+33(0)6 95 02 09 53 / c.bellissent@ffme.fr

Comité Régional Rhône-Alpes ffme

TSF - Domaine de la Brunerie
180, boulevard de Charavines

38500 Voiron
<http://ffme.ra.free.fr/>

--> Calendrier saison 2016 formations FFME Rhône-Alpes

Le 13/10/2015 15:07, Jean-Charles HERRIAU a écrit :

Cristol

Je ne comprends pas bien ta demande : débloquent les pb des tuteurs sur certains clubs ? ou modifier la validation des stages pratique ?

Il y a pas mal de travail à faire sur le suivi des stages pratiques car je viens de découvrir que cela ne fonctionne que pour l'escalade et ce n'est pas prévu pour les autres activités...

Pour les brevets pro et secourisme le module de saisie doit évoluer afin que ce soit le licencié qui charge en ligne son diplôme et information, une notification informera (National ou/et région à déterminer) afin que le diplôme soit ou non validé.

Pour les stages pratique d'un licencié le principe est :

- Il choisit un tuteur du club ;
- S'il n'y a pas de tuteur dans le club possibilité de choisir un cadre sur le dpt mais il faut pouvoir rattacher le stage pratique sur le club du licencié en non sur celui du tuteur (et là il faut adapter ce qui existe)
- C'est le président du club qui valide le stage pratique

Pour effectuer son stage pratique n'importe où, ce n'est possible que pour les candidats inscrit dans le cadre de la FPC

Je dois faire un point cette semaine avec Elisa sur ces travaux.

Autre question : nous avons toujours des soucis de stages qui sont affichés beaucoup trop tard suite à une négligence (ou vacance) du CR) ou a des conflits locaux.

Nous avons envisagé il y quelques années de passer à une action volontaire pour bloquer un stage et non l'inverse. Ceci n'a pas encore été mis en œuvre à ce jour.

Voyez-vous un problème à ce qu'un organisateur déclare son stage, la notification part au CR et si le CR répond pas (affichage ou blocage) le stage partirait en affichage public (ce qui n'empêcherait pas le CR d'intervenir plus tard si besoin).

JCH

De : Cristol Bellissent [<mailto:c.bellissent@ffme.fr>]
Envoyé : mardi 13 octobre 2015 14:04
À : Jean-Charles HERRIAU <jc.herriau@ffme.fr>; 'François Benoit-Cattin' <f.benoitcattin@ffme.fr>; 'robert bellissent' <rbellissent@yahoo.it>
Cc : j.bellenger@ffme.fr; 'Laurence Vauthier' <l.vauthier@ffme.fr>; Olivier Germond <o.germond@ffme.fr>; d.laurent@ffme.fr <d.laurent.cdffme73@gmail.com>
Objet : Re: Stage pratique initiateur SAE : modalités validation du stage pratique sans brevetés

Bonjour Jean-Charles,

Je te recontacte à propose de la validation des stages pratiques d'initiateur SAE.

Nous avons échangé avec Olivier Germond à ce sujet. Es-tu d'accord pour :

- qu'un BE/DE escalade valide les stages pratique initiateur SAE, via l'intranet FFME ?
Pour cela, il suffirait qu'il envoie son brevet au comité régional. Le comité régional ajoute ensuite le diplôme et créé un compte pour le BE/DE et le rattache à un club spécifique (ou plusieurs mais pas toute la région pour éviter les dérives). Le CR lui ouvre des droits pour valider les stages pratiques initiateurs SAE dans un club (ou plusieurs clubs).

- Dans le cas où il n'y a pas de BE/DE, le salarié du CD valide le stage. Est-ce qu'il a les droits informatiques pour valider ce stage ?

Merci d'avance pour ta réponse,

Bonne journée,

Cristol

Cristol Bellissent
Conseiller fédéral formation
+33(0)6 95 02 09 53 / c.bellissent@ffme.fr

Comité Régional Rhône-Alpes ffme

TSF - Domaine de la Brunerie
180, boulevard de Charavines
38500 Voiron
<http://ffme.ra.free.fr/>

--> Calendrier saison 2016 formations FFME Rhône-Alpes

Le 12/10/2015 16:20, Cristol Bellissent a écrit :

Bonjour Jean-Charles,

Je te remercie pour ta réponse.
Est-ce que c'est prévu du côté informatique ?

Est-ce qu'on passe dans ce cas par une attestation papier ?

Si on passe par une attestation papier, est-ce que je peux valider ce type de stage pratique ou bien est-ce que j'envoie l'attestation au service formation national ?

Merci d'avance,

Cristol

Cristol Bellissent

Conseiller fédéral formation
+33(0)6 95 02 09 53 / c.bellissent@ffme.fr

Comité Régional Rhône-Alpes ffme

TSF - Domaine de la Brunerie
180, boulevard de Charavines
38500 Voiron
<http://ffme.ra.free.fr/>

--> Calendrier saison 2016 formations FFME Rhône-Alpes

Le 09/10/2015 16:18, Jean-Charles HERRIAU a écrit :

Cristol

Le club peut choisir un cadre dans un autre club du département ou au CD

JCH

De : alexandre dupont [<mailto:alexdup82@hotmail.com>]

Envoyé : jeudi 1 octobre 2015 14:08

À : Cristol Bellissent <c.bellissent@ffme.fr>; François Benoit-Cattin <f.benoitcattin@ffme.fr>;
'HERRIAU Jean-Charles' <jc.herriau@ffme.fr>; robert bellissent <rbellissent@yahoo.it>;
devers.en.chartreuse@gmail.com; oliviermathis07@gmail.com; eric.lavastre-gandon@wanadoo.fr;
Damien pro <d.leturdu@ffme.fr>

Objet : RE: Stage pratique initiateur SAE : modalités validation du stage pratique sans brevetés

Bonjour,

Dans le cas de notre club (Foyer Ski de Fond, de randonnée et d'escalade de Sainte Eulalie) , je précise si cela peut appuyer la deuxième solution que Damien ou Flavien du CD monte pour une animation du club dans notre SAE le samedi 10 octobre.

Bonne journée.

Alexandre

To: f.benoitcattin@ffme.fr; jc.herriau@ffme.fr; rbellissent@yahoo.it;
devers.en.chartreuse@gmail.com; oliviermathis07@gmail.com; eric.lavastre-gandon@wanadoo.fr; alexdup82@hotmail.com; d.leturdu@ffme.fr

From: c.bellissent@ffme.fr

Subject: Stage pratique initiateur SAE : modalités validation du stage pratique sans brevetés

Date: Thu, 1 Oct 2015 10:52:00 +0200

Bonjour Jean-Charles et François,

Je vous écris à propos de la validation des stages pratiques d'initiateur SAE.

Dans certains cas, le club ne peut pas choisir de tuteur, aux niveaux pédagogiques et informatiques (aucun initiateur breveté dans le club).

La déclaration et la validation du stage pratique n'est donc pas possible et cela gêne énormément le fonctionnement du club.

Voici quelques solutions concrètes :

- si il y a un BE/DE dans le club, peut-il valider le stage pratique ?
- si il n'y a aucun brevet fédéral ou brevet d'état dans le club, comment faire ? Est-ce que l'agent de développement du CD peut venir valider le stage pratique ?

Merci d'avance de vos réponses qui pourront débloquent ces situations.

Cristol

--

Cristol Bellissent

Conseiller fédéral formation

+33(0)6 95 02 09 53 / c.bellissent@ffme.fr

Comité Régional Rhône-Alpes ffme

TSF - Domaine de la Brunerie
180, boulevard de Charavines
38500 Voiron
<http://ffme.ra.free.fr/>

--> Calendrier 2015 des formations Rhône-Alpes

2. 10/11/2015 : Exemple d'illustration problème validation stage pratique

Le 10/11/2015 11:34, Cristol Bellissent a écrit :

Bonjour,

Voici une illustration, parmi d'autres, des problèmes de validation des stages pratiques d'initiateur SAE.

Dans l'attente d'une solution du service formation nationale, voici ci-dessous la solution mise en place.

Cela afin d'éviter les situation de blocage, le découragement des bénévoles et l'absence d'encadrement bénévole en club.

Bonne journée,

Cristol

Cristol Bellissent

Conseiller fédéral formation

+33(0)6 95 02 09 53 / c.bellissent@ffme.fr

Comité Régional Rhône-Alpes ffme

TSF - Domaine de la Brunerie
180, boulevard de Charavines
38500 Voiron
<http://www.ffme-rhone-alpes.com/>

--> Calendrier saison 2016 formations FFME Rhône-Alpes

----- Message transféré -----

Sujet :Re: Fwd: ***SPAM*** Re: SAV stage initiateur 5418

Date :Tue, 10 Nov 2015 11:30:52 +0100

De :Cristol Bellissent <c.bellissent@ffme.fr>

Pour :Damien LE TURDU <d.leturdu@ffme.fr>, Manon GENTI <genti.manon@gmail.com>

Bonjour Manon,

Dans le cadre de votre stage pratique, le tuteur doit normalement être un cadre breveté du club.

Si aucun licencié n'est breveté dans votre club (brevet initiateur SAE, escalade ou moniteur escalade), vous avez les possibilités suivantes :

- si un BE/DE escalade travaille avec votre club, vous pouvez lui demander de signer l'attestation de stage en PJ et me la renvoyer

- si il n'y a pas de BE/DE escalade dans votre club, vous pouvez demander au président de votre club de signer l'attestation de stage en PJ et me la renvoyer

Le stage pratique doit être d'une durée de 35h minimum.

Très cordialement,

Cristol Bellissent

Conseiller fédéral formation

+33(0)6 95 02 09 53 / c.bellissent@ffme.fr

Comité Régional Rhône-Alpes ffme

TSF - Domaine de la Brunerie

180, boulevard de Charavines

38500 Voiron

<http://www.ffme-rhone-alpes.com/>

--> Calendrier saison 2016 formations FFME Rhône-Alpes

Le 05/11/2015 14:39, Damien LE TURDU a écrit :

Peux tu traiter STP

Merci

Damien

Début du message réexpédié :

De: Manon GENTI <genti.manon@gmail.com>

Objet: ***SPAM*** **Re: SAV stage initiateur 5418**

Date: 3 novembre 2015 15:21:53 UTC+1

À: Damien LE TURDU <d.leturdu@ffme.fr>

Bonjour Damien,

moi j'ai un problème j'ai rentré mon club ils ont trouvé mais il n'y a personne à sélectionner, d'autre part j'ai une feuille faite par mon président qui atteste d'heures d'encadrement, tu crois que je peux l'envoyer à la FFME pour que ça soit valider?

Merci par avance.

Le 3 nov. 2015 à 13:05, Damien LE TURDU a écrit :

Bonjour

Quelques élément non transmis pendant le stage initiateur

- une fiche sécu

- la procédure pour valider votre stage pratique avec la fiche candidat et la fiche tuteur. J'ai omis d'aborder ce point lors du stage, mais tout est clair dans le document. Si problème n'hésitez pas à me contacter.

Bonne grimpe et bon encadrement

Damien LE TURDU

3. 10/11/2015 : Exemple d'illustration problème validation stage pratique

Le 10/11/2015 17:10, Cristol Bellissent a écrit :

Bonjour Alexandre,

Nous n'avons pas encore de réponse du service formation nationale. Cela ne saurait tarder.

Afin de débloquer la situation, Damien et moi avons convenu de valider ton brevet fédéral et celui d'Olivier.

Cela est fait au moment où je t'écris. Le brevet fédéral est associé à votre licence FFME. Vous pouvez l'imprimer si besoin à partir de votre espace licencié FFME.

Par contre, pour valider celui de Marine Roux et de François Xavier-Breton, j'ai besoin de leur PSC1 SVP.

Merci de votre compréhension et désolé pour cette attente.

Bonne fin de journée et bon jour férié demain.

Cristol

Cristol Bellissent

Conseiller fédéral formation

+33(0)6 95 02 09 53 / c.bellissent@ffme.fr

Comité Régional Rhône-Alpes ffme

TSF - Domaine de la Brunerie

180, boulevard de Charavines

38500 Voiron

<http://www.ffme-rhone-alpes.com/>

--> Calendrier saison 2016 formations FFME Rhône-Alpes

Le 03/11/2015 11:10, alexandre dupont a écrit :

Bonjour,

je me permet de refaire un mail concernant la validation des stage d'initiateur SAE.

Avez vous éclaircie le dossier avec la fédération ?

Merci.

Alexandre